

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°18-2024

Date de convocation :
25/03/2024

Date d'affichage :
15/04/2024

**Nombre de conseillers en
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 08**

Nombre de pouvoirs : 02

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

**Objet : DEMANDE DE
SUBVENTION – Comité
des Fêtes de Crouy-Saint-
Pierre**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES DE CROUY-SAINT-PIERRE

VU la demande de subvention de Mme LEGROS Alexandra, Présidente du Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre ;

Considérant que l'association sollicite une subvention d'un montant de 500,00€ ;

Considérant que Madame LEGROS Alexandra, et Monsieur CLÉRÉ Denis, sont membres du bureau [Présidente et Trésorier] sont invités à quitter la salle du conseil pendant le débat et le vote de la demande de subvention.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 400,00€.

Monsieur le Maire rappelle que cette association prend en charge l'organisation des festivités communales.

Madame LEROY-LONGUET est favorable à une subvention de 500,00€ car l'association permet de faire vivre la commune.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 500,00€ à l'association Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

